

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**DATE DE
CONVOCAATION

19 juin 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 21

Votants 26

Objet :

Budget VILLE –
Décision Modificative 1

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Juin à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Jocelyne DUCHESNE, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr LATOUCHE Christophe à Mme DAMERON Florence
Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David
Mr JEANNE Emeric à Mr WATEL Patrik
Mme BOULAT-DAUFRESNE Brigitte à Mme VALOUR Géraldine
Mme MOURAUD Claire à Mr TANQUEREL Jean Luc

Absents :

Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline

Mme Florence PIQUET a été élu secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le vote du Budget Primitif le 20 mars 2023,

Vu l'avis de la Commission Finances du 19 juin 2023

Considérant qu'il convient d'effectuer quelques ajustements,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER la Décision Modificative n°1 ci-dessous :

Section	Chapitre	Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
I	20	2031	Frais d'étude	- 30 000 €	
I	21	2111	Achat terrain	40 000 €	
I	21	2128	Aménagement terrain	- 40 000 €	
I	23	238	Avance sur marché	30 000 €	
I	041	2318 2318	Intégration des avances sur marché	100 000 €	
I	041	238	Intégration des avances sur marché		100 000 €
			TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	100 000 €	100 000 €
F	012	64111	Rémunérations	8 000 €	
F	012	6451	URSSAF	2 200 €	
F	012	6488	Autres charges salariales	30 000 €	
F	65	65548	Contribution SIVU	9 110 €	
F	65	657362	Subvention SAAP	- 25 200 €	
F	67	6714	Prix	1 190 €	
F	67	673	Annulation titres	1 000 €	
F	013	6459	Remboursement capital décès		15 000 €
F	77	7788	Recette exceptionnelle		11 300 €
			TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	26 300 €	26 300 €

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

